



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/108

OBJET : RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE AUX COMMUNES ET À LEURS DFCI POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	A	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/108

**OBJET : RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION D'UN
VÉHICULE AUX COMMUNES ET À LEURS DFCI POUR LA
LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-5 portant sur la politique publique d'incendie et de secours,

Vu le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 avril 2016,

Vu l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, portant sur la mise à disposition de matériel entre un EPCI et certaines associations. La jurisprudence et les dispositions du CGCT considèrent que les mises à disposition de matériels sont assimilables à des subventions « en nature »,

Vu la proposition de règlement de mise à disposition d'un véhicule aux communes et à leurs DFCI pour la lutte contre l'incendie sur le territoire de la CCM ci-joint annexée,

Vu les propositions de conventions (BI-PARTITE et TRI-PARTITE) de mise à disposition d'un véhicule pour la lutte contre l'incendie sur le territoire de la CCM ci-jointes annexées,

Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine bâti et réseaux en date du 07 juin 2022,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de communes de Montesquieu mène une réflexion concernant la gestion des risques naturels et la gestion de risque sur le territoire. Plusieurs rencontres avec les acteurs intervenants sur le risque incendie (SDIS, Communes, DFCI, Gendarmeries...) ont fait ressortir la nécessité de renforcer les équipements et de les mutualiser à l'échelle intercommunale afin d'assurer la garde du feu,

Ainsi, la collectivité a décidé de soutenir l'action aux DFCI (Défense des forêts contre les incendies en Aquitaine) et des communes membres par la mise à disposition d'un véhicule communautaire à titre gracieux.

Ce véhicule Nissan pick-up immatriculé FK-206-CG muni d'une cuve à eau et de divers équipements permettra aux DFCI et aux communes d'intervenir plus rapidement sur le territoire.

Cette mise à disposition est consentie pour les sorties sur le territoire nécessitant l'intervention du véhicule et de sa cuve.

L'ensemble des règles communes d'utilisation du matériel est consigné dans un règlement de mise à disposition d'un véhicule à destination des DFCI et des communes. Une convention type bipartite ou tripartite sera également réalisée lors de la demande de réservation du véhicule.

Il est précisé que les utilisateurs devront posséder une assurance responsabilité civile en leur nom propre.

Le carburant est à la charge des DFCI et des communes avec retour au même niveau de remplissage des réservoirs lors de l'emprunt après chaque utilisation.

Le remisage du véhicule devra s'effectuer au Centre Technique Communautaire car la CCM aura la charge de réaliser un état des lieux complet de l'ensemble du véhicule et de ses équipements après chaque utilisation.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/108

**OBJET : RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION D'UN
VÉHICULE AUX COMMUNES ET À LEURS DFCI POUR LA
LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le règlement de mise à disposition d'un véhicule aux communes et à leurs DFCI pour la lutte contre l'incendie sur le territoire de la CCM en tant que document contractuel,
- Approuve le modèle de convention type bipartite de mise à disposition d'un véhicule pour la lutte contre l'incendie sur le territoire par la CCM aux communes, et le modèle de convention type tripartite de mise à disposition d'un véhicule pour la lutte contre l'incendie sur le territoire par la CCM aux communes et à leurs DFCI,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220623-2022_108-DE

